

POUR DISTRIBUTION IMMEDIATE

La Coalition mondiale exhorte le Maroc à ratifier le Traité de la CPI

Le soutien à la CPI pourrait renforcer le travail que fait l'Instance Equité et Réconciliation

(New York, septembre 30 2004) – Aujourd'hui, une coalition internationale de plus de 2.000 organisations de la société civile, d'universitaires et de juristes a exhorté le gouvernement Marocain à ratifier le Statut de la Cour Pénale Internationale (CPI) – le traité ayant créé la première cour permanente au monde capable de juger les individus accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre lorsque les juridictions nationales ne peuvent pas ou ne veulent pas agir. Dans le cadre de sa campagne mondiale visant à promouvoir la ratification universelle du Traité de la CPI, la Coalition des ONG pour la Cour Pénale Internationale (CCPI) qui compte entre autres membres Amnesty International, Human Rights Watch, la Fédération Internationale des ligues de Droits de l'Homme (FIDH) et Parliamentarians for Global Action, invite le Maroc à engager immédiatement le processus de ratification, et à faire partie des 100 premiers Etats parties à la CPI.

Bien que le Maroc ait signé le Statut de Rome à la date du 8 septembre 2000, il doit encore ratifier le traité. Le Burundi qui avait aussi signé mais pas ratifié le traité de la Cour, fut le pays cible du mois de février 2004 dans la campagne de ratification universelle menée par la Coalition. Le gouvernement du Burundi a déposé son instrument de ratification du Statut de Rome la semaine dernière, dans le cadre de la Cérémonie spéciale des traités de l'ONU qui a duré quatre jours et avait pour « thème 2004 : Traités sur la protection des civils ». Le Libéria et la Guyane ont également ratifié le traité de la CPI au cours de cette cérémonie des Nations Unies, portant à 97 le nombre actuel d'Etats parties à la CPI et qui représente plus de la moitié des pays du monde.

"Après avoir signé le 8 septembre 2000 le Statut de Rome de la CPI qui consacre un système de justice internationale, il est à souhaiter que l'Etat marocain s'engage rapidement dans le processus de ratification qui pourra contribuer sûrement à la prévention des violations graves des droits humains", a dit Khadija Rouissi au nom du Comité de suivi (issu du symposium sur les violations graves des droits humains au Maroc et composé de l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH), de l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), et du Forum Marocain pour la Vérité et la Justice (FVJ)).

Malgré le fait qu'il y ait présentement près de 100 Etats parties à la CPI, un seul d'entre eux – la Jordanie – est de la région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Commentant sur la question, le Coordinateur de la Coalition pour la CPI Mr. William Pace a déclaré, « Le Maroc pourrait prendre la tête de file dans la région et prouver son engagement à la justice internationale en ratifiant le Statut de Rome le plus tôt que possible et en encourageant les autres pays du Maghreb à lui emboîter le pas. La ratification du Statut de Rome apporterait également un appui à la lutte que le Maroc mène contre l'impunité, et renforcera le travail de l'Instance Equité et Réconciliation mise sur place en janvier 2004 pour traiter des questions de violations graves des droits de l'Homme commises dans le pays depuis 1956. »

Dans le cadre de la campagne de la CCPI, la FIDH organise, en partenariat avec l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH), l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH) et le Forum marocain pour la Vérité et la Justice (FVJ), une table ronde de trois jours sous le thème « *Lutte contre*

l'impunité, Instance équité réconciliation et Cour pénale internationale », qui débutera demain à Rabat et se poursuivra jusqu'au 3 octobre.

La Cour Pénale Internationale a besoin du soutien de la communauté internationale toute entière pour s'assurer que les architectes du génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ne jouiront plus de l'impunité de leurs actes. La Coalition pour la CPI encourage le peuple du Maroc ainsi que d'autres personnes à travers le monde, à prendre part à cette action exhortant le Maroc à ratifier le Statut de Rome le plus tôt que possible. Ce faisant, ils participeront à la lutte visant à rendre justice aux victimes des crimes les plus atroces du monde.

La Cour Pénale Internationale a débuté des enquêtes formelles en République Démocratique du Congo et en Ouganda respectivement en juin et juillet 2004. Au mois de septembre, le Procureur de la CPI M. Luis Moreno Ocampo a annoncé que son bureau analysait six autres situations dans quatre continents.

###

L'action de la CCPI peut être trouvée:

Anglais: <http://web.amnesty.org/pages/icc-011004-action-eng>

Français: <http://web.amnesty.org/pages/icc-011004-action-fra>

Espagnol: <http://web.amnesty.org/pages/icc-011004-action-esl>

Arabe: <http://web.amnesty.org/pages/icc-011004-action-ara>

Pour plus d'informations relatives au soutien de la CPI par le Maroc et la Coalition des ONG pour la Cour Pénale Internationale, visitez : www.iccnw.org

A propos de la Coalition pour la Cour Pénale Internationale (CCPI)

Créée en 1995, la CCPI est un réseau mondial de plus de 2.000 organisations de la société civile militant pour une Cour Pénale Internationale juste, efficace et indépendante.